



Départ
C.C.A

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 13/06/2026

ID : 059-265903831-20260429-2026_18-DE

2026

SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du Mercredi 29 Avril 2026

Date de convocation

Le 16 Avril 2026

**Nombre
d'Administrateurs**

En exercice..... 17

Présents..... 13

Votants..... 16

DL-2026-18

Objet

**Renouvellement du
dispositif d'Aide à
l'Autonomie des
personnes en
situation de
Handicap**

Étaient Présents :

Madame Sabine **SACLEUX**, Vice-Présidente, Monsieur Joël **QUENTIN**, Madame Jeanne-Marie **BINOT**, Monsieur Bruno **LECLERCQ**, Madame Frédérique **VISTE**, Madame Annie **MACKÉ**, Madame Élodie **THIÉMÉ**, Monsieur Karim **BERBACHE**, Madame Corrine **MEILLIER**, Monsieur Bruno **MOUFTIEZ**, Madame Anne-Sophie **BARTHELEMY**, Monsieur Jean-Yves **NAVA**, Madame Alice **DUPONT-DONNET**.

Étaient Absents excusés :

Monsieur Jean-Noël **VERFAILLIE**, Président, (Donne procuration à Madame Sabine **SACLEUX**, Vice-Présidente), Madame Danièle **BOUVENOT**, (Donne procuration à Monsieur Joël **QUENTIN**), Madame Marion **PERETTI**, (Donne procuration à Monsieur Bruno **LECLERCQ**). Monsieur Yves **FLOQUET**.

Exposé :

Conformément au règlement des aides facultatives, le Centre Communal d'Action Sociale propose une aide à l'autonomie pour les personnes titulaires de la carte d'invalidité.

Ainsi, une prise en charge de 10 trajets par mois, utilisables sur l'ensemble du réseau Transvilles, est effectuée, mensuellement, par le CCAS.

Considérant l'utilité de maintenir une aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap pour l'année 2026,

Considérant qu'en 2024, 32 personnes titulaires de la carte d'invalidité ont été inscrites dans ce dispositif et qu'en 2025 ils étaient encore 36 supplémentaires pour une utilisation totale de 114 coupons sur l'année,

.../...

C.C.A.S. DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 29 Avril 2026

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 13/06/2026

ID : 059-265903831-20260429-2026_18-DE

SLO

Considérant que le coût d'un chargement de 10 trajets par mois est équivalent à 12 Euros,

Il est proposé au Conseil d'administration :

- De maintenir la prise en charge des transports correspondant à 10 trajets par mois pour chaque personne titulaire de la carte d'invalidité 80% et domiciliée à Marly depuis plus de 6 mois.

Le Conseil d'Administration,
Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

- **Approuve le maintien de la prise en charge des transports correspondant à 10 trajets par mois pour chaque personne titulaire de la carte d'invalidité 80% et domiciliée à Marly depuis plus de 6 mois.**

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE
Président.



Affiché le
Transmis en Sous-préfecture le 18.05.2026
Document exécutoire à compter du 18.05.2026
Notifié à l'intéressé le